2.15.10 01/10/2018

CORRECTIFS

- Les mots de passe de plus de 16 caractères étaient improprement identifiés comme « faibles ».
- La longueur maximale autorisée pour le mot de passe est maintenant de 32 caractères (16 auparavant).
- Le libellé de modification de planning Etirer/compresser/différer (cours co.) prêtait à confusion.

Différer peut en effet avoir plusieurs sens :

- déplacer à une autre date
- décaler le cours à un autre horaire dans la journée

Or, seule cette dernière possibilité est autorisée dans ce contexte. Le libellé a donc été renommé Etirer/compresser/décaler (cours co.). On ne modifie ainsi que l'horaire, sans changer de jour.

Rappel: ce troisième choix (décaler) n'est envisageable que pour les cours collectifs, qu'on peut librement déplacer dans la journée, contrairement aux cours individuels, qui imposent une certaine stabilité, compte tenu de la présence des élèves à des horaires disparates.

• Il n'est plus possible de modifier la date de début lorsqu'on utilise les fonctions Changer salle ou Etirer/compresser/décaler (cours co.). Ces modifications ne s'appliquaient qu'à partir de la date de séance sur laquelle on avait cliqué. Il était donc inutile d'indiquer une date antérieure.

ECHEANCIER

- Le numéro de pièce peut comporter maintenant jusqu'à **12** caractères ¹. Auparavant, la taille maximale était de 10 caractères.
- De nouvelles vérifications sont faites en modification d'échéance :
 - les dates aberrantes ne sont plus acceptées, ex.: 15-17-2018, 33-02-2018, 01-02-3018.
 - le nombre de caractères du champ Numéro de pièce est contraint à la taille maximale autorisée.

^{1.} Notez cependant que si « DVLOG » correspond à votre format d'export comptable, la longueur maximale autorisée reste de 10 caractères.

Rappel : le format d'export comptable se paramètre dans le menu Configuration \rightarrow Paramètres \rightarrow Généraux, section **Infos comptables**.